

Service logement

Accompagnement Vers et Dans le Logement

Bilan d'activité 2023

AVDL: ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Deux volets :

Un volet **Accès au logement**

Un volet **Maintien dans le logement**, prévention des expulsions

Le service logement est mandaté par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (DDETS) pour intervenir auprès de ménages sur un accompagnement logement basé sur un engagement réciproque, via des rencontres mensuelles, modulables selon la situation.

LES BENEFICIAIRES:

AVDL accès:

- Ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement
- Bénéficiaires d'un Droit Au Logement Opposable (DALO), avec nécessité d'un accompagnement logement

Le refus de l'accompagnement entraîne la perte du droit DALO et l'absence d'obligation au bailleur désigné à proposer un logement. Le refus d'un logement adapté à la situation entraîne également l'annulation du caractère prioritaire et urgent à être relogé.

AVDL maintien:

- Ménages rencontrant des difficultés à se maintenir dans leurs logements suite à une situation d'impayés de loyer, de troubles du voisinage, un défaut d'entretien du logement, un défaut d'assurance logement.

LES MISSIONS:

AVDL accès et maintien

- Soutenir la définition du projet logement (analyse des difficultés, évaluation des besoins, point avec les acteurs sociaux en lien avec la situation...)
- Permettre l'accès aux droits (constitution de dossier de garantie, dossier de demande d'aide au logement...)
- Médiatiser la relation au bailleur
- Soutenir la gestion du budget
- Aider à l'installation et à l'appropriation du logement (ouvertures de compteurs, ameublement...)
- Orienter vers les professionnels adaptés pour les difficultés rencontrées

Missions spécifiques AVDL maintien

- Traiter les difficultés locatives visant à prévenir l'expulsion
- Travailler sur un éventuel hébergement ou relogement

AVDL – EN QUELQUES CHIFFRES

En 2023: 25 situations soit 27 adultes et 24 enfants (51 personnes)

En 2022: 27 situations soit 33 adultes et 27 enfants soit 60 personnes

En 2021: 31 situations soit 38 adultes et 25 enfants soit 63 personnes

**11 mesures
Accès au
logement**

**14 mesures
Maintien
(prévention
des
expulsions)**

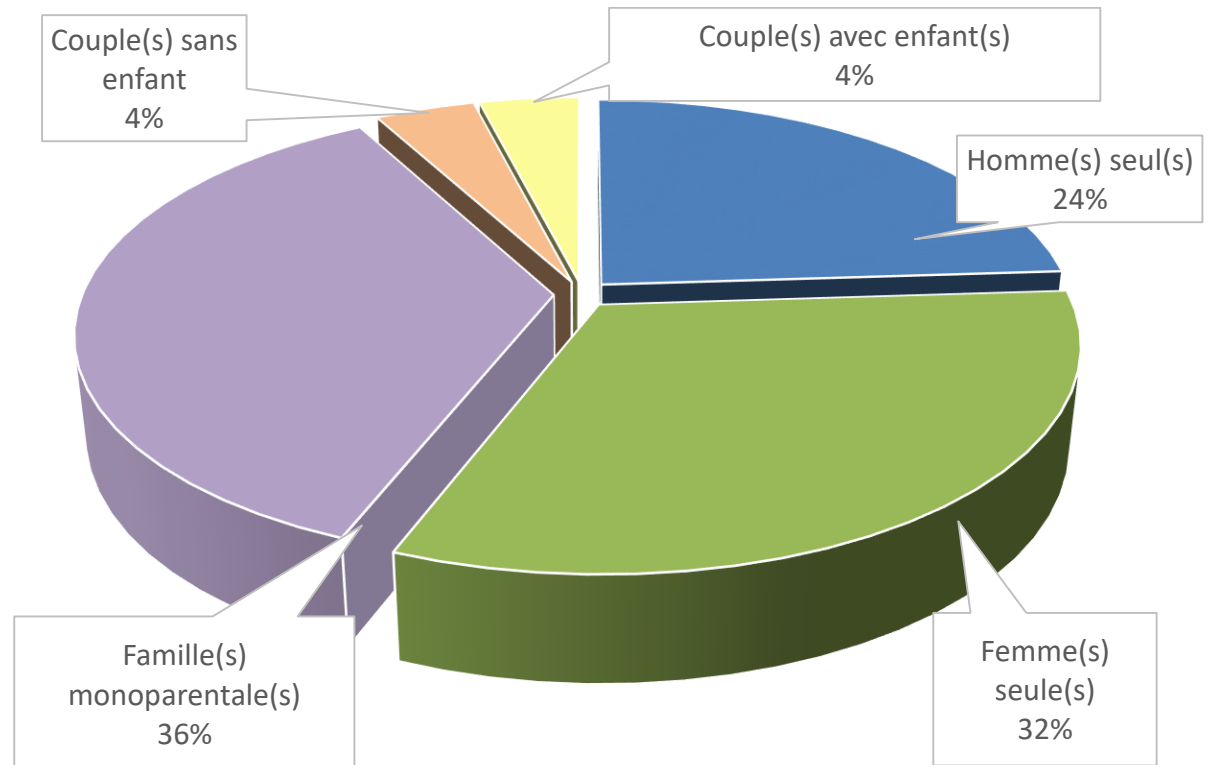
**Dont 9 nouvelles
mesures en 2023 :
4 « Accès » + 5
« Maintien »**



56% des ménages sont des personnes isolées, 44% sont des familles avec ou sans enfant(s).

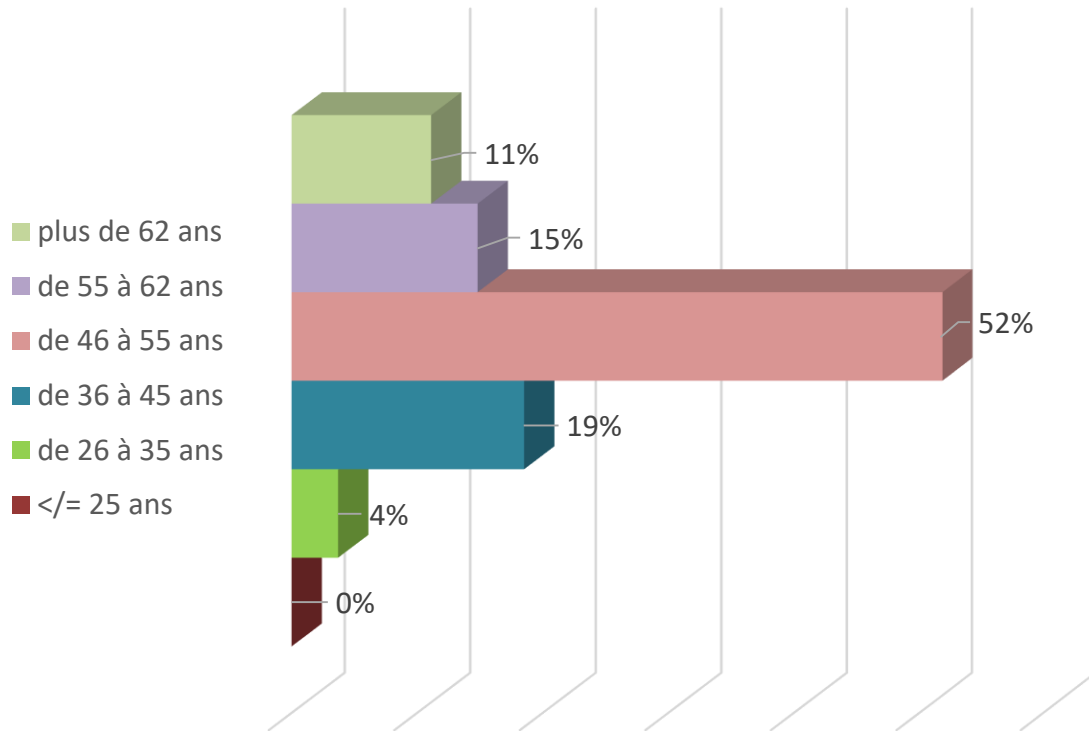
Aucun enfant présent dans les ménages en AVDL Accès, composés à 91% d'isolés; à contrario, 71% de familles avec enfant(s) en AVDL Maintien.

Situation familiale



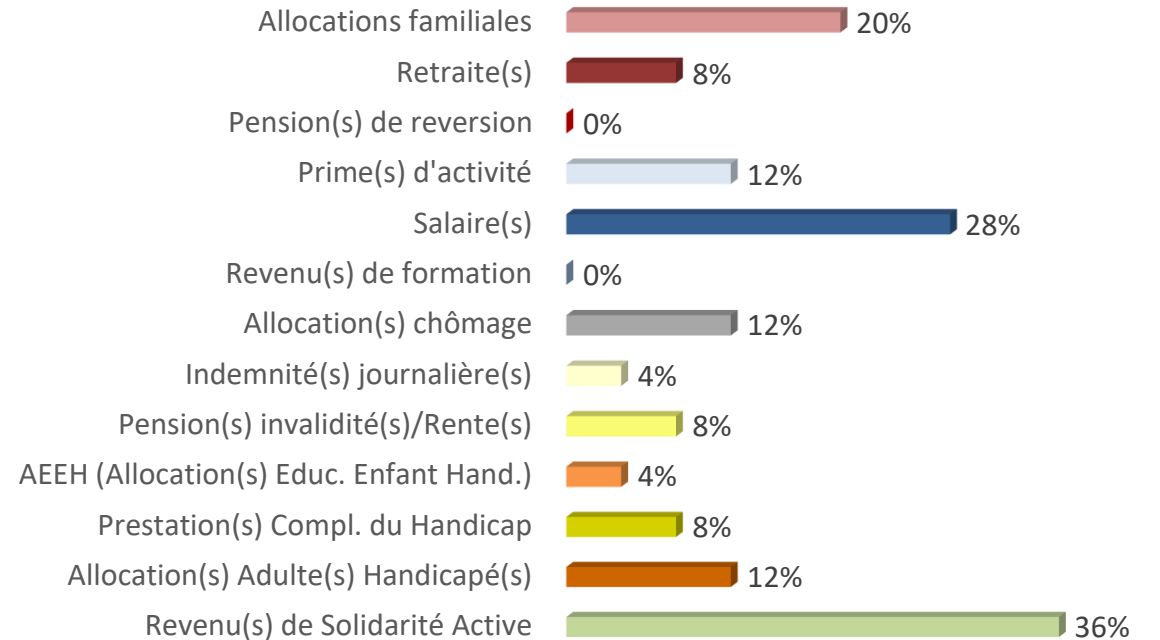
AVDL – EN QUELQUES CHIFFRES

Age



Forte représentation de la catégorie des 46 à 55 ans (+20 points par rapport à 2022). Diminution de la part des moins de 45 ans, globalement, les ménages sont plus âgés que l'année précédente.

Type de ressources



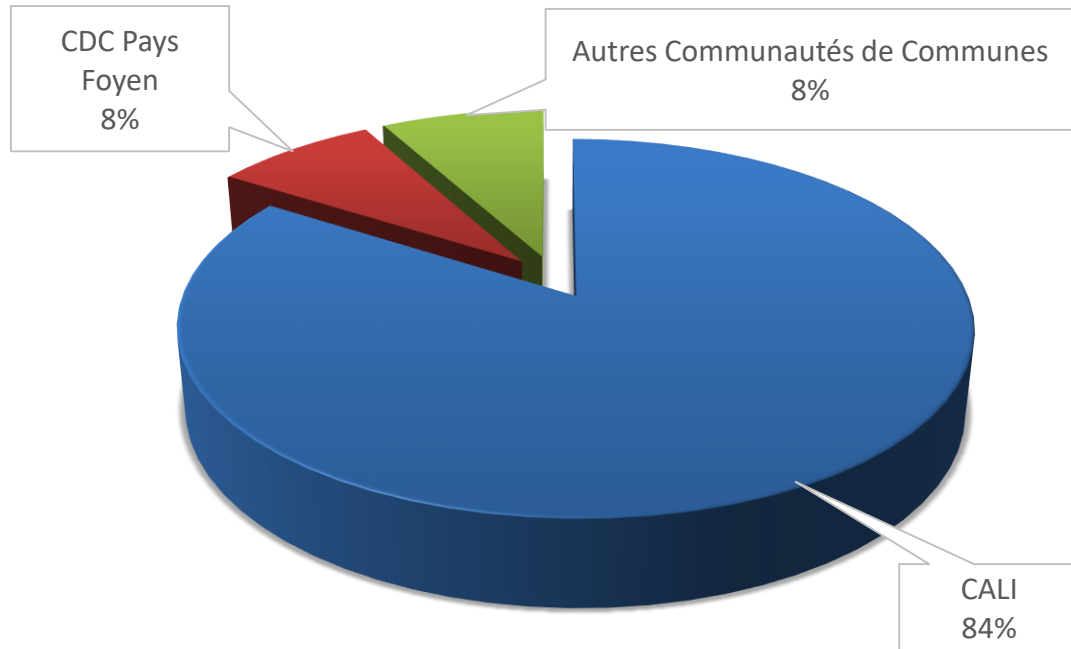
Revenu moyen: 1185,90€

48% des ménages sont bénéficiaires des minimas sociaux (AAH et RSA).

Globalement, **36% perçoivent des revenus liés à des problèmes de santé** (aigus ou chroniques); **40% inhérents à l'emploi** (salaire, prime d'activité).

ORIGINE DES MÉNAGES EN AVDL

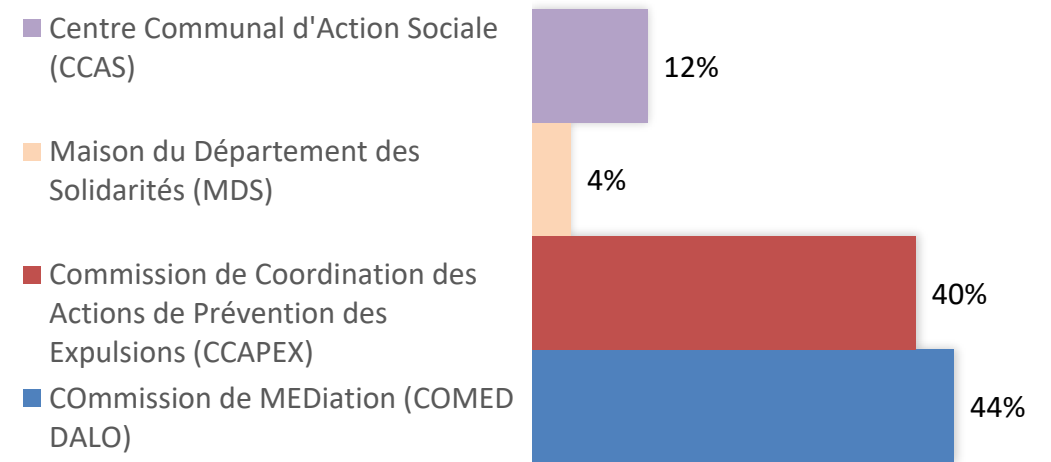
Territoire d'origine des ménages



Autres Communautés de Communes : Latitude Nord Gironde/Grand Cubzaguais

84% des ménages orientés (contre 81% en 2022) sont issus du territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI).

Origine de la saisine auprès de la DDETS



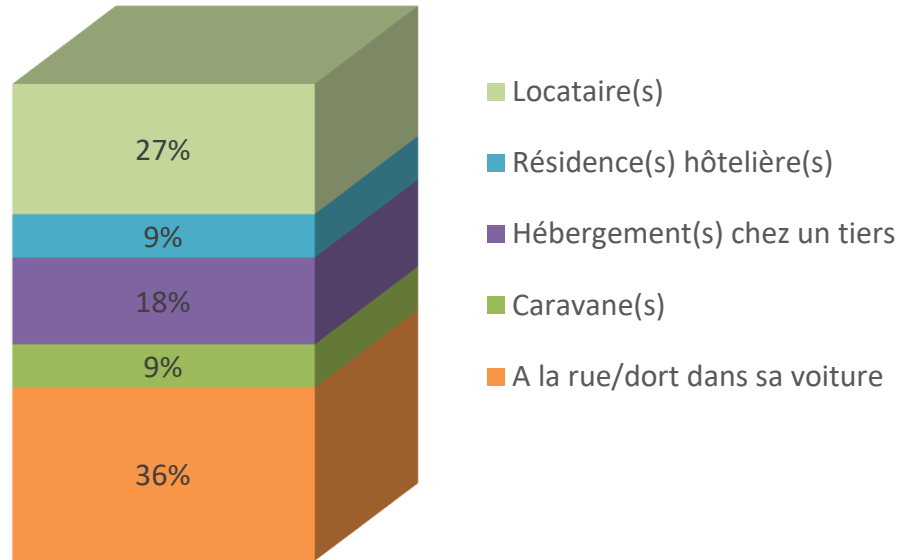
Les commissions internes à l'Etat (CCAPEX/COMED) sont à l'origine de 84% des mesures AVDL:

- **100% des ménages accompagnés en AVDL Accès le sont suite à une décision de la Commission de Médiation DALO,**
- **71% des AVDL Maintien sont issus de la CCAPEX.**

SITUATION DES MÉNAGES AU DÉBUT DE LA MESURE

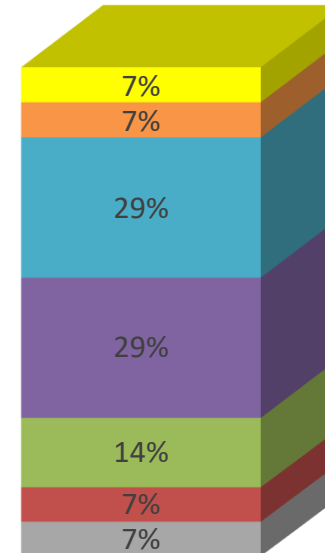


En AVDL ACCÈS



27% des ménages orientés en AVDL Accès sont déjà locataires (essentiellement dans le parc privé), mais en voie de perdre leur statut du fait d'une procédure d'expulsion.
73% sont dépourvus de logement.

En AVDL MAINTIEN



79% des ménages sont locataires du parc social, et 21% du parc privé.

79% des ménages en AVDL Maintien font face à une procédure juridique, dont 57% en fin de procédure (expulsion imminente).

1 ménage (7%) est en situation d'occupation d'un logement faisant l'objet d'un arrêté de péril pour insalubrité.

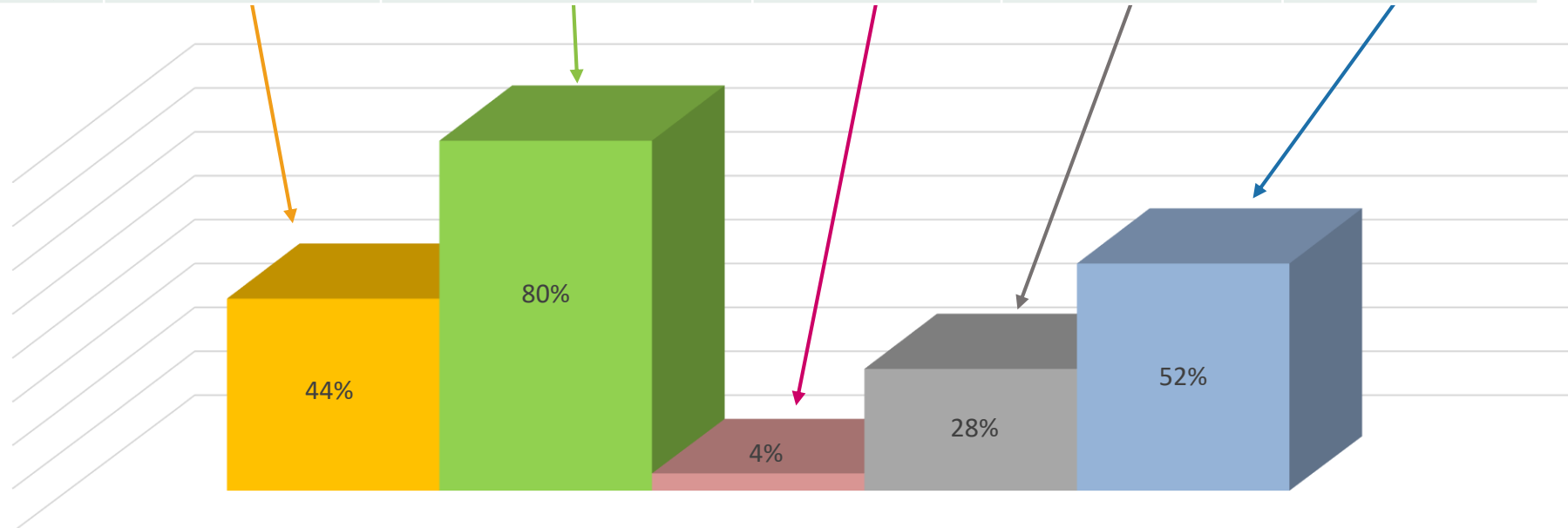
1 autre ménage (7%) présente des troubles liés à l'occupation pour encombrement des lieux.



- Logement(s) encombré(s)
- Logement(s) insalubre(s)
- Expulsions - stade Concours de la Force Publique (CFP)
- Expulsions - stade Commandement de Quitter les Lieux (CQL)
- Expulsions - stade Assignation
- Expulsions - stade Commandement de payer
- Amont de la procédure: risques d'expulsions locatives

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS RELEVANT DES PUBLICS PRIORITAIRES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L441-1 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Critères de l'article L441-1 du CCH	Personnes en situation de handicap ou ayant à charge une personne en situation de handicap	Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale	Personnes exposées à des situations d'habitat indigne	Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers	Personnes menacées d'expulsion sans relogement
Nombre de ménages	11	20	1	7	13

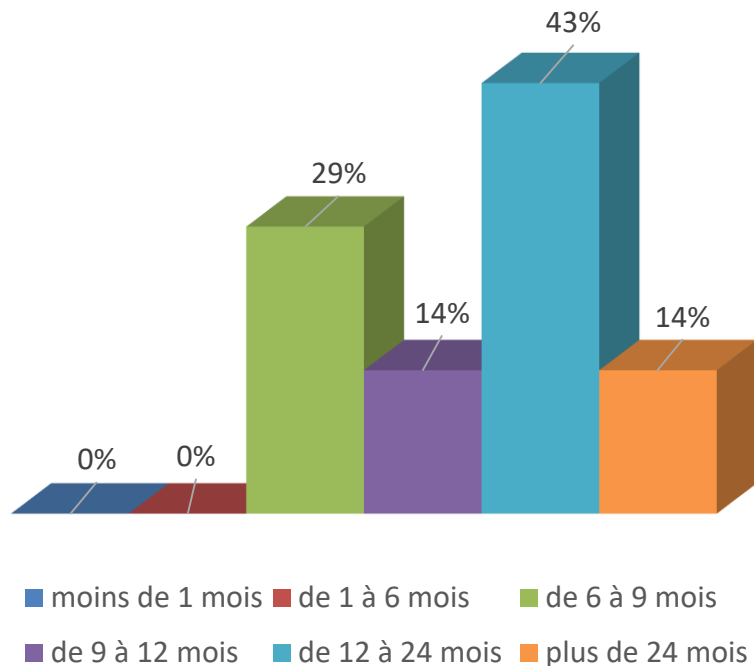


DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES SORTIS

Au global, durée moyenne d'accompagnement des ménages sortis : **14,59 mois** (6,85 mois en 2022). 14 fins de mesures (11 en 2022).

En AVDL ACCÈS

7 ménages sortis



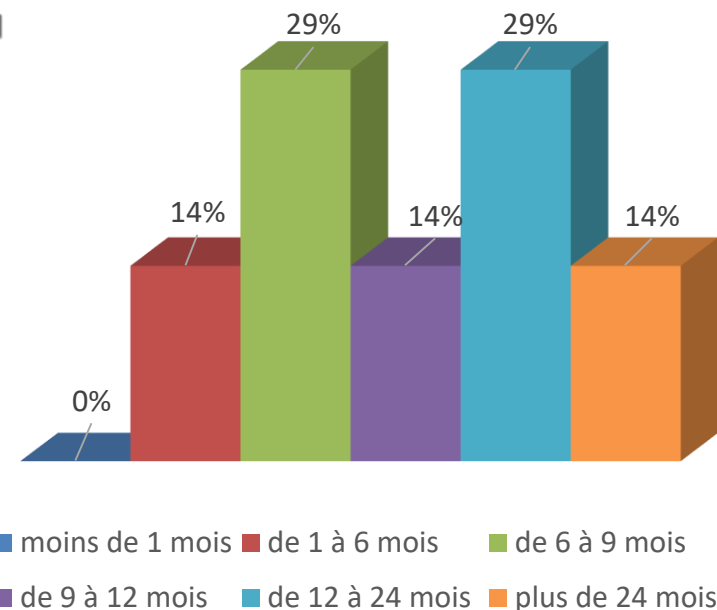
Durée moyenne d'accompagnement en AVDL Accès: 15,1 mois (4,58 mois en 2022).

La situation la plus courte (6,50 mois) : ménage en défaut d'adhésion qui a refusé la proposition de logement DALO, mettant un terme à la mesure.

La mesure la plus longue (27,23 mois) concerne une situation complexe (impayés, priorisation des dépenses, troubles psychiques, défaut d'adhésion) qui a accédé au logement.

En AVDL MAINTIEN

7 ménages sortis



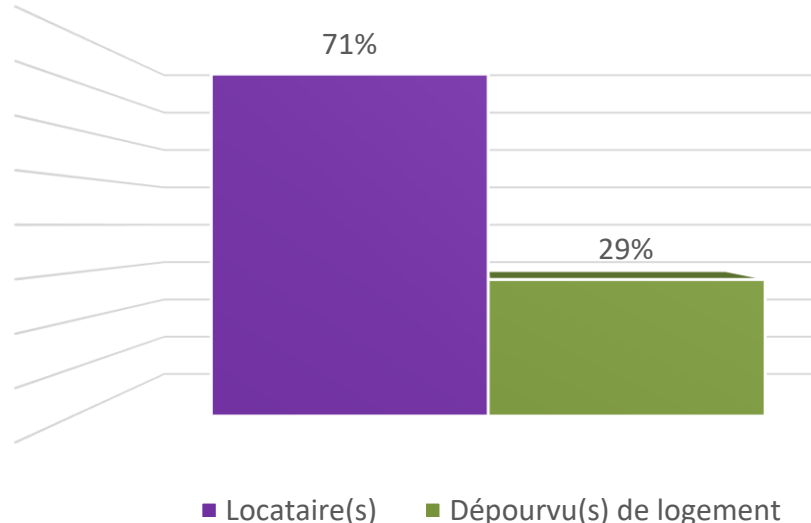
Durée moyenne d'accompagnement en AVDL Maintien: 14,07 mois (8,15 mois en 2022).

La situation la plus courte (3,57 mois) : ménage en fin de procédure dont l'expulsion s'est effectuée à défaut de reprise des paiements; médiation impossible au vue du stade d'avancée de la procédure.

La mesure la plus longue (29,90 mois) concerne une situation à l'adhésion en « demi-teinte », qui a nécessité le dépôt d'un signalement pour adulte en danger.

FIN D'ACCOMPAGNEMENT - AVDL ACCÈS

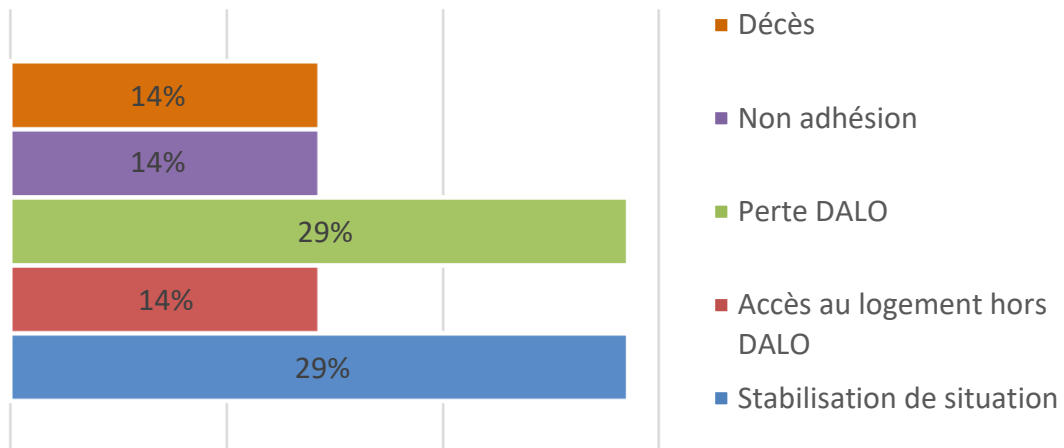
Situation des ménages à la fin de la mesure



Sur 7 arrêts de mesures AVDL Accès:

- **71%** (5 ménages) ont accédé à un logement autonome (4 via le parc social dans le cadre de DALO, 1 via un bailleur privé),
- **29%** (2 ménages) sont dépourvus de logement (rue/caravane).

Motif de la fin de l'accompagnement



3 ménages (29%) ont bénéficié d'un arrêt d'accompagnement du fait de la stabilisation de la situation à l'issue de l'accès au logement DALO.

1 personne (14%) est décédée après son accès au logement.

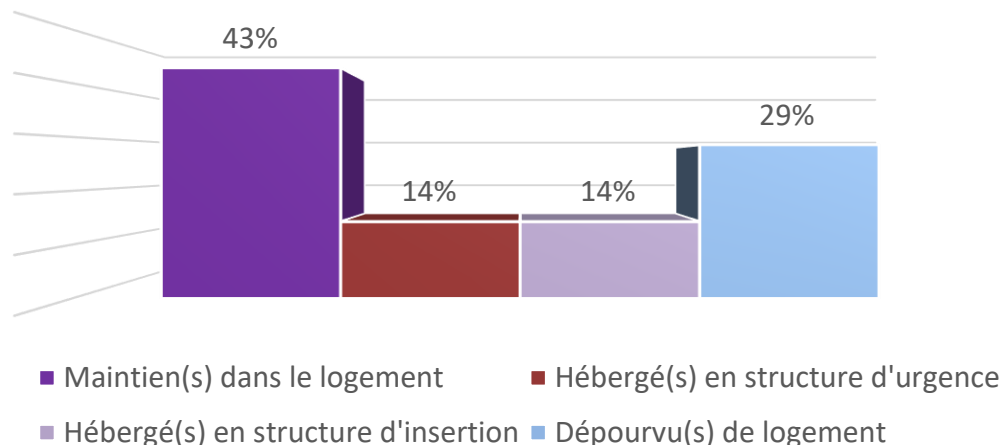
1 ménage (14%) a intégré un logement hors cadre DALO, qui a rendu caduque son droit DALO.

1 autre ménage (14%) a fait l'objet d'un arrêt d'accompagnement après son accès au logement pour défaut d'adhésion (situation la + longue slide précédente).

2 ménages (29%) ont fait l'objet d'une perte de leur droit DALO suite aux refus de propositions de logement.

FIN D'ACCOMPAGNEMENT - AVDL MAINTIEN

Situation des ménages à la fin de la mesure



Sur 7 arrêts de mesures AVDL Maintien:

- **43%** (3 ménages) se sont **maintenus dans leurs logements** (2/3 dans le parc social),
- **28%** (2 ménages) sont accueillis en **structures AHI** (stabilisation et ALT),
- **29%** (2 ménages) sont **dépourvus de logement** (à la rue/hébergement chez un tiers).

Motif de la fin de l'accompagnement



- 1 ménage (14%)** a bénéficié d'un arrêt d'accompagnement du fait de la **stabilisation de sa situation** suite au traitement de dette et un maintien dans son logement.
- 2 ménages (29%)** ont **quitté le logement avant l'expulsion** pour être hébergé chez un tiers, et une entrée en ALT.
- 2 ménages (29%)** ont été **expulsés**, un est à la rue en attente d'une entrée en ALT, l'autre est accueilli en dispositif de stabilisation.
- 2 ménages (29%)** sont toujours occupants du logement mais **n'ont pas adhéré à l'accompagnement** (risque important de dégradation la situation).

PROBLÉMATIQUES BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES - MÉNAGES AVDL SORTIS

Principales difficultés rencontrées

** Problématiques cumulatives*



Traitement des dettes (locatives, fluides, amendes, crédits...): 71%

• AVDL Accès: 43% AVDL Maintien: 100%

Ouverture de droits (APL, pensions alimentaires, transports, santé, ressources...): 50%

• AVDL Accès: 29% AVDL Maintien: 71%

Procédure juridique (expulsion, droit de garde...): 50%

• AVDL Accès: 29% AVDL Maintien: 71%

Impôt (déclarations courantes et passées): 14%

• AVDL Accès: 0% AVDL Maintien: 29%

Compte bancaire (ouvertures de compte, agios): 7%

• AVDL Accès: 14% AVDL Maintien: 0%

Ouverture sur l'extérieur (aller vers les administrations): 7%

• AVDL Accès: 14% AVDL Maintien: 0%

Sans difficulté administrative et budgétaire: 7%

• AVDL Accès: 14% AVDL Maintien: 0%

Non évalué pour cause de non adhésion: 7%

• AVDL Accès: 14% AVDL Maintien: 0%

PROBLÉMATIQUES DE GESTION DU LOGEMENT - MÉNAGES AVDL SORTIS

Principales difficultés rencontrées

* *Problématiques cumulatives*



Paiement - Budget: 86%

Relation Bailleur: 64%

Entretien du logement/des extérieurs: 29%

Situation de mal logement - Sans logement: 21%

Trouble du voisinage: 0%

Non évalué pour cause de non adhésion: 7%

AVDL Accès 71% - AVDL Maintien 100%:
Paiements du loyer et charges, rétablissements de droits, négociations d'apurement...

AVDL Accès 29% - AVDL Maintien 100%:
Dialogue face à la proposition de logement; communication malgré des obstacles à la bonne relation (dettes, entretien du logement, peur du jugement, désaccords, absence de solution)

AVDL Accès 29% - AVDL Maintien 29%:
Défaut d'investissement des lieux, démotivation, fragilités psychologiques, manque de matériels d'entretien

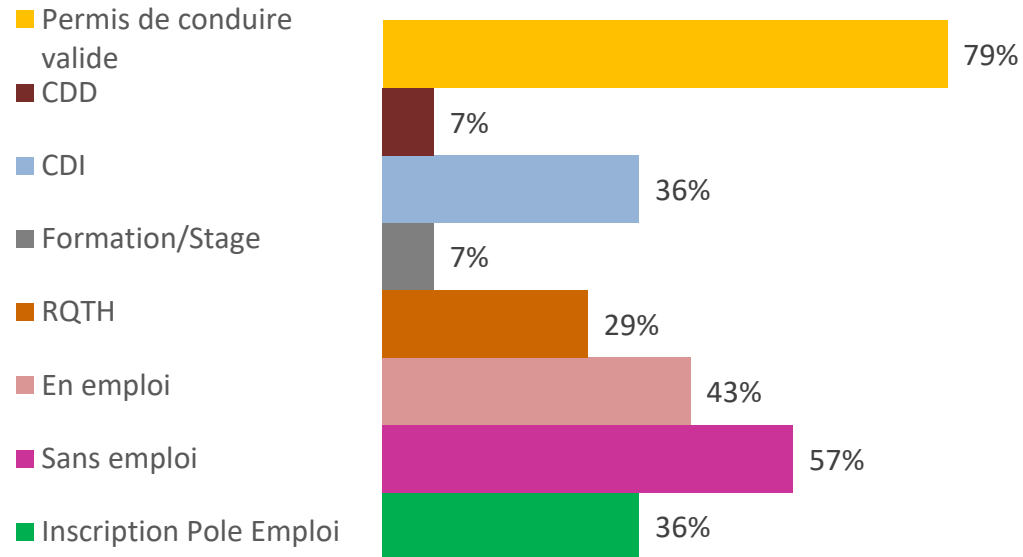
AVDL Accès 43% - AVDL Maintien 0%:
Temporalité : situation d'absence de logement ou de logement insalubre qui perdure malgré les instances sollicitées

AVDL Accès 14% - AVDL Maintien 0%:

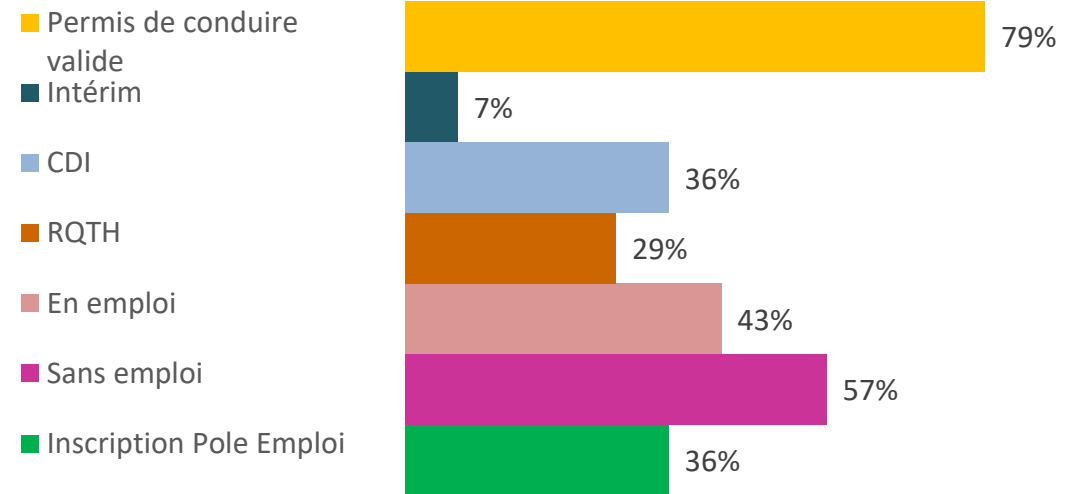
EMPLOI - MÉNAGES AVDL SORTIS



A LEUR ARRIVEE



A LEUR DEPART



Globalement, parmi les ménages sortis, **11 ménages (79%) ont été repérés comme rencontrant des difficultés face à l'accès à l'emploi.**

Motifs principaux des freins à l'emploi repérés:



Problèmes de santé (reconnus ou non par la MDPH): **91%.**

Globalement, 86% des ménages rencontraient des problèmes de santé: 58% de type maladie physique chronique pouvant nécessiter des soins, 58% d'ordre psychique voir psychiatrique (traité ou non).



Problème de mobilité: 27%.